

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025
du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, à compter de
18h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de
Madame Cheryl Sage-Christensen.**

Sont présents :

Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Yves Robineau
Monsieur le conseiller Jacques Suzor
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Denise Soucy

Sont aussi présents :

Madame Céline Gauthier, directrice générale adjointe
Monsieur Martin Lafrenière, directeur des travaux publics

Citoyens :

Aucun

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation à la séance extraordinaire tenue en date des présentes à leur domicile ou par courriel ou en main propre. Les délibérations et les discussions à cette séance extraordinaire portent uniquement sur un sujet indiqué dans ledit avis de convocation.

Ouverture de la séance par la maire

Madame Cheryl Sage-Christensen déclare la séance extraordinaire ouverte.

2025-01-019 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-020 Appui à inSitu dans le projet de camping à Mont Ste-Marie

CONSIDÉRANT QUE le tourisme de vélo de montagne a connu une croissance importante au Québec, et que notre municipalité en est un bénéficiaire majeur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des sentiers de vélo de montagne de qualité à Mont Ste-Marie (MSM) qui sont exceptionnels et reconnus à travers le monde;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu évident que l'infrastructure environnante nécessite des améliorations afin de soutenir pleinement l'augmentation du nombre de visiteurs et améliorer les bienfaits de leur séjour dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'inSitu Mont Ste-Marie, en collaboration avec Vélo MSM et Mont Ste-marie, désire créer une zone de camping réglementée, avec des commodités essentielles et des services améliorés;

CONSIDÉRANT QUE cette solution est temporaire et que des solutions à plus long terme devront être analysées;

CONSIDÉRANT QUE nos nouvelles réglementations, qui entreront en vigueur sous peu, permettront cet usage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet soutient directement plusieurs objectifs clés énoncés dans le Plan Montagnes du ministère du Tourisme (MTO) et de Tourisme Outaouais:

1. **Développer une offre touristique de montagne accessible, durable et disponible toute l'année** : En élargissant les installations à MSM, y compris les zones de camping règlementées, les commodités spécifiques au vélo et l'infrastructure de base, nous garantirons que MSM soit bien équipé pour attirer les visiteurs non seulement pendant la saison hivernale, mais tout au long de l'année.
2. **Encourager les dépenses au sein de l'économie locale** : L'amélioration de l'infrastructure à MSM entraînera des séjours plus longs et une augmentation des dépenses des visiteurs dans la communauté locale. Les entreprises offrant de la nourriture, de l'hébergement, du matériel de plein air et des services bénéficieront directement de l'extension de la saison touristique.
3. **Promouvoir un tourisme respectueux des communautés et bénéfique pour les individus** : Ce projet a été soigneusement conçu pour garantir que la croissance du tourisme à MSM respecte à la fois l'environnement naturel et les besoins de la communauté locale. En améliorant la gestion du site et en offrant aux visiteurs une expérience de camping organisée et confortable, nous renforçons l'attrait touristique de la région tout en préservant ses valeurs. Cette amélioration répond également à des préoccupations de longue date identifiées dans une récente enquête communautaire sur les conditions actuelles de camping non réglementé.
4. **Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques** : Avec l'ajout de services essentiels et l'amélioration des installations, MSM deviendra une destination encore plus attrayante pour les cyclistes et les passionnés de plein air. Cela rehaussera la compétitivité de MSM en tant que pôle touristique majeur au Québec.
5. **Promouvoir la consultation communautaire pour optimiser les retombées économiques** : Cette initiative reflète les avis de parties prenantes clés, y compris la communauté locale et la population croissante d'adeptes de vélo de montagne, garantissant que les décisions de développement soient éclairées et inclusives.
6. **Contribuer au développement et au renforcement des chaînes d'approvisionnement locales** : Le projet s'appuiera sur les entreprises locales pour la construction, l'entretien et les opérations, créant un effet économique positif pour la communauté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Denise Soucy et résolu d'exprimer notre soutien au projet proposé au Mont Ste-Marie (MSM), visant à améliorer l'expérience des visiteurs et à élargir l'offre de tourisme de vélo de montagne. Cette initiative s'inscrit dans la vision de notre municipalité d'une croissance durable. L'amélioration des infrastructures, contribuant à la fois à l'économie locale et au développement à long terme de MSM en tant que destination quatre saisons qui est un premier pas vers notre objectif de devenir le joyau touristique de la Haute-Gatineau.

Nous soutenons pleinement cette initiative et la considérons comme une première étape cruciale pour assurer la croissance continue et le succès de MSM en tant que destination de premier plan pour le tourisme de vélo de montagne. Nous croyons que ce projet apportera des avantages durables à notre communauté, à notre économie et à la région dans son ensemble et nous permettra de promouvoir notre potentiel touristique et de créer des liens d'appartenance entre notre population et nos visiteurs.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-021 Demande d'ajout d'usage pour utilités publiques sur un terrain municipal dans le secteur Lac-Heney

CONSIDÉRANT QUE le 12 septembre 2001 le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a cédé à la municipalité, à titre gratuit, le lot connu aujourd'hui sous le numéro 5 280 662;

CONSIDÉRANT QUE la cession comportait une restriction concernant l'usage qui devait être à des fins de parc et espace vert seulement;

CONSIDÉRANT QU'une utilisation à d'autres fins doit, au préalable, obtenir l'approbation du MRNF;

CONSIDÉRANT QU'un promoteur désire subdiviser son lot adjacent situé au lac Heney et que le seul passage réaliste pour y accéder est situé sur notre lot;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a autorisé la construction d'un chemin, dans leur municipalité, jusqu'à la limite de notre lot qui borne la limite nord de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF nous demande de compléter une demande d'ajout d'usage pour utilités publiques afin de permettre la construction d'un chemin sur notre lot;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin et résolu d'autoriser notre directrice générale à compléter la demande d'ajout d'usage pour utilités publiques sur notre lot 5 280 662 situé au lac Heney.

QUE la maire et la directrice générale ou leurs substituts soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-022 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de clore la séance extraordinaire. La séance est levée à 18h11.

Cheryl Sage-Christensen
Maire

Céline Gauthier
Directeur général adjointe